

**MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE,  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME  
ET DE L'ALPHABÉTISATION**

-----



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
**Travail – Liberté – Patrie**

-----

**DÉCLARATION DU TOGO A LA 73<sup>ÈME</sup> SESSION  
DU COMITE EXÉCUTIF DU PROGRAMME  
DU HCR (EXCOM 2021)  
À GENÈVE DU 10 AU 14 OCTOBRE 2021**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais à l'entame de mes propos, vous adresser mes vives félicitations pour le leadership avec lequel vous conduisez nos travaux.

La délégation togolaise souscrit entièrement à la déclaration faite par le Représentant Permanent du Tchad- au nom du Groupe Afrique.

**Monsieur la Président,**

Les efforts que déploie le HCR en matière de protection des réfugiés, des déplacés et des apatrides méritent d'être salués. Le Togo tient ici à rendre une fois encore un hommage appuyé au personnel du HCR, particulièrement ceux qui sont sur le terrain, pour leur engagement et leur soutien permanent aux réfugiés le plus souvent dans des contextes troubles et d'insécurité au péril de leur vie.

**Monsieur le Président,**

La présente 73<sup>ème</sup> session du HCR m'offre l'occasion de réitérer l'engagement de mon pays le Togo pour la cause des réfugiés notamment à travers des solutions qui sont appropriées. Qu'il me soit permis de m'appesantir, à cet égard, sur les actions phares menées par mon pays durant l'année en cours, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables globales relative à la situation des réfugiés ivoiriens, notamment la facilitation du rapatriement volontaire et de l'intégration locale à ceux qui en ont fait le choix.

Le Togo se félicite d'ailleurs d'avoir été le pays pilote dans la sous-région ouest-africaine en matière d'établissement et d'octroi des documents d'identité aux réfugiés ivoiriens ayant opté pour l'intégration locale.

C'est également le lieu, de féliciter le gouvernement ivoirien pour la coordination des réunions du comité technique de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route régionale et sa franche collaboration dans le processus d'intégration locale de nos frères ivoiriens. Je me réjouis dans ce contexte de la coexistence pacifique qui prévaut entre la population togolaise et les réfugiés.

Toujours au sujet des réfugiés ivoiriens, et suivant les procédures opérationnelles standards, les demandes d'exemption ont été reçues et traitées par les deux commissions d'éligibilité, ce qui a permis à ceux d'entre eux qui remplissent les critères, de conserver leur statut.

Sur un autre plan, il importe de souligner qu'à la lumière des défis que pose le débordement de la crise sécuritaire et humanitaire du sahel au nord du Togo, le Gouvernement a pris les dispositions pour fournir la meilleure assistance possible aux déplacés. Ainsi, avec l'appui du HCR, un monitoring régulier a été mené au niveau des frontières et un plan de contingence élaboré.

De même, fidèle à ces engagements et conformément au principe du droit du sol, le Togo poursuit le processus d'octroi de la nationalité au profit de 1000 réfugiés désirant obtenir la nationalité togolaise, ce, à travers l'établissement des jugements supplétifs aux personnes concernées.

Il est évident que ces actions n'auraient pas été possibles sans la précieuse collaboration du HCR à qui je réitère ici la reconnaissance du Gouvernement togolais.

**Monsieur le Président,**

Les crises humanitaires disséminées à travers le monde, quelles qu'en soient les causes, politiques, conflits armés ou catastrophes naturelles, demeurent un défi pour l'humanité toute entière. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter des contributions croissantes apportées par le secteur privé mais également des efforts consentis par plusieurs Etats pour maintenir voire augmenter leur contribution financière, en dépit des incertitudes économiques auxquelles tous les pays font face. Le Togo voudrait ici rappeler que la responsabilité première de la prise en charge des réfugiés revient aux Etats et plus encore, il doit veiller à ce que ceux-ci bénéficient d'un accueil et d'une prise en charge équitable et non discriminatoire quelles que soient leurs origines afin de garantir au mieux leur relèvement.

Je voudrais terminer mes propos en réaffirmant l'engagement du Gouvernement togolais à s'acquitter de ses obligations conformément aux instruments internationaux pertinents auxquels le Togo est partie et sa constante disponibilité à collaborer avec le HCR et tous les autres partenaires œuvrant pour la prise en charge des réfugiés.

Je souhaite plein succès à nos travaux

Je vous remercie.